

VIDE-GRENIER DE RENTREE

Du Séné Tennis Club

ECOLE



ARTS



PLEIN-AIR



VETEMENTS



MUSIQUE...



SPORT

20 avril
2025
9 h – 18 h / Entrée libre



Réservé aux particuliers

Renseignements et inscriptions :

stcsenetennisclub@gmail.com

06 66 03 08 49 (après 19h), privilégier les mails et sms

COLLEGE COUSTEAU
Le Poufanc – SENE

VIDE-GRENIER INTERIEUR EXCLUSIVEMENT



SENE

Bulletin d'inscription au vide-grenier du Séné Tennis Club du 20 avril 2025

Merci de remplir en majuscules d'imprimerie ce dossier avant 12 avril 2025

M. Mme : Nom : Prénom :

Adresse : CP : Ville :

Téléphone : E-mail :

Je souhaite (dans la mesure du possible) être placé(e) près de :

Prix de l'emplacement de 3m avec 1 table de 3m et 1 chaise x 15 € = €

Prix de l'emplacement de 3m sans matériel x 12 € = €

Si vous avez un ou plusieurs portant(s), il(s) doit(vent) être inclus dans les 3m du stand

- Je m'engage à respecter le règlement stipulé ci-dessous
- Je m'engage à respecter l'environnement et à ne rien laisser à mon emplacement après mon départ
- **J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile e cours (article R 321-9 du code pénal)**

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » valant approbation du règlement

Pour que ma demande soit prise en compte (l'enregistrement n'est effectif que si le dossier est complet, un accusé de réception vous sera adressé par mail)

- j'envoie le chèque de règlement à l'ordre du Séné Tennis Club
- je joins le bulletin d'inscription rempli et signé
- je joins une copie lisible de ma pièce d'identité
- j'adresse l'ensemble PAR COURRIER à Séné Tennis Club – BP 12 – 56860 Séné

ORGANISATION DU VIDE-GRENIER DU SENE TENNIS CLUB – REGLEMENT 2025

- ✓ L'entrée du vide-grenier est gratuite pour les visiteurs
- ✓ Déballage réservé aux particuliers, interdit aux professionnels
- ✓ Ne sont tolérés à la vente que les objets personnels et usagés
- ✓ La vente de boissons et la restauration sont strictement réservées à l'association organisatrice
- ✓ Il est demandé aux exposants de respecter les consignes d'organisation qui seront mises en place
- ✓ L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée
- ✓ Aucun véhicule n'est autorisé à rester sur le site. Un parking à proximité sera dédié
- ✓ Les exposants sont responsables de leur étalage et de leur véhicule. L'organisateur n'est nullement responsable des vols, casses, détériorations ou escroqueries qui pourraient intervenir de quelque fait que ce soit
- ✓ Aucun emplacement ne pourra être occupé si le dossier d'enregistrement est incomplet. L'accusé de réception faisant foi.
- ✓ L'installation s'effectuera entre 7h et 9h. Les exposants doivent se présenter avant 8h30. Après cette heure, plus aucun véhicule ne rentrera sur le site, et les organisateurs se réservent le droit de réattribuer les emplacements
- ✓ Les exposants s'engagent à tenir leur stand ouvert de 9h à 18h et à quitter les lieux pour 19h en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'emplacement occupé
- ✓ Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à quitter les lieux avant 18h
- ✓ Une annulation de la part d'un exposant entraînera le remboursement de la moitié du montant de la réservation à condition que l'organisateur en soit prévenu pour le 12 avril au plus tard
- ✓ L'équipe organisatrice se réserve le droit d'annuler jusqu'au dernier moment en cas de conditions météorologiques très défavorables, dans ce cas la moitié du montant de la réservation sera remboursée
- ✓ Les exposants doivent se munir d'une pièce d'identité
- ✓ Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée, dans la mesure du possible